



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil  
général du 27 mai 2019 à 20h15,  
Salle communale, Enges**

**Présences :**

Effectif : 11

À l'appel : 8

Excusés : 3

Absent : 0

**Présidence :** Mme Constanze Bonardo, Vice-présidente

**Secrétaire :** M. Christophe Imbaud

**Membres :** M. Michel Riba, M. Pierre-André Geiser, M. Gilles Christen, M. Michel Vesco,  
M. Thierry Dubois, M. Jonathan Pingeon

**Sont excusés :** M. Thierry Adatte (président), Mme Maryline Sunier, M. Christophe  
Aubert

**Sont absents :** -

**Conseil communal :** M. Claude Gisiger (président), Mme Vanessa Renfer (secrétaire),  
Mme Isabelle Augsburgers, M. Claude Borel, M. Laurent Hirt

**Sont également présents :** Mme Daniela Catalano, administratrice communale

**Ordre du jour**

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.
3. Demande de crédit supplémentaire (comptes 2019) concernant la participation communale aux services d'ambulances neuchâtelois à hauteur de CHF 10'368.00. Avec rapport à l'appui.
4. Regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel. Avec rapport à l'appui et projet de convention relative à l'office d'état civil de l'arrondissement de Neuchâtel entre les Communes d'Enges, Cornaux, Cressier, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières, Neuchâtel et Saint-Blaise.

5. Lettres et pétitions.
6. Motions et propositions.
7. Motions populaires.
8. Interpellations, questions et résolutions.
9. Communications du Conseil communal.
10. Divers.

## **1. Appel**

## **2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.**

Le procès-verbal ne suscite pas de remarques.

**Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.**

## **3. Demande de crédit supplémentaire (comptes 2019) concernant la participation communale aux services d'ambulances neuchâtelois à hauteur de CHF 10'368.00. Avec rapport à l'appui.**

### **M. Claude Gisiger, conseiller communal :**

Lors de l'établissement du budget 2019, nous n'étions pas en possession des informations concernant les coûts de ce service. Entre-temps nous avons reçu les coûts effectifs pour 2018 et nous sommes en mesure de vous soumettre cette demande de crédit supplémentaire qui ne change rien par rapport aux années précédentes. Il s'agit simplement de rattraper un des points que nous n'avions pas pu mettre au budget 2019.

**La demande de crédit supplémentaire (comptes 2019) concernant la participation communale aux services d'ambulances neuchâtelois à hauteur de CHF 10'368.00 est acceptée à l'unanimité.**

**4. Regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel. Avec rapport à l'appui et projet de convention relative à l'office d'état civil de l'arrondissement de Neuchâtel entre les Communes d'Enges, Cornaux, Cressier, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières, Neuchâtel et Saint-Blaise.**

**M. Claude Borel, Conseiller communal :**

Ce qui est regrettable, c'est la fermeture de deux bureaux régionaux d'Etat-Civil, celui de Cressier, ainsi que celui d'Hauterive. Le Conseil communal aurait souhaité, pour une question d'accès, que l'un de ces deux offices soit maintenu.

Les exigences de la formation font que nous nous retrouvons avec une insuffisance d'Officiers d'Etat-Civil. C'est pourquoi Neuchâtel souhaite regrouper le tout et ne nous laissera pas la possibilité d'une antenne dans la région de l'Entre-deux-Lacs.

Les coûts resteront à peu près à l'identique et le choix du lieu de mariage sera maintenu.

**M. Jonathan Pingeon:**

Ne serait-il pas plus judicieux d'attendre que la fusion de Neuchâtel Ouest soit organisée et effective ?

**M. Claude Borel, Conseiller communal :**

Oui et nous aurions aussi préféré discuter d'abord avec d'autres arrondissements d'Etat-Civil, mais en raison de l'effectif du personnel (démission, départ à la retraite...) la Ville de Neuchâtel était pressée. Et nous sommes bien obligés d'approuver leur projet.

**Le regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel est accepté à l'unanimité.**

## **5. Lettres et pétitions.**

Aucunes lettres et pétitions.

## **6. Motions et propositions**

Aucunes motions et propositions.

## **7. Motions populaires**

Aucunes motions populaires.

## **8. Interpellations, questions et résolutions**

Aucunes interpellations.

## **9. Communications du Conseil communal**

### **Mme Isabelle Augsburger, Conseillère communale :**

En date du 1<sup>er</sup> avril dernier, le Conseil communal a rendu une décision qui a été publiée dans les médias officiels, dont vous avez certainement tous pris connaissance, elle a également été notifiée officiellement aux propriétaires concernés. Cette décision est basée sur les articles 100 et 101 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et qui interdit toute construction ou transformation d'immeuble pendant deux ans. Nous avons constaté ces dernières années une sécheresse récurante qui ne nous permet pas d'assurer l'amenée d'eau suffisante et la défense incendie pour de nouvelles constructions dans la commune. Cette décision a été prise de manière unilatérale, c'est pourquoi vous n'avez pas été amené à vous prononcer sur cette décision.

Nous avons donc deux ans pour examiner toutes les solutions et trouver la plus adéquate, nous allons nous pencher sérieusement sur les modifications à apporter au Plan d'aménagement pendant la seconde partie de cette année.

Ce que je tiens à préciser c'est que ce n'est pas une décision qui s'oppose à l'arrivée de nouveaux habitants ou à la construction de nouvelles habitations, c'est simplement que nous avons un problème avec les équipements.

**Mme Constanze Bonardo, Vice-présidente :**

Le Conseil général appuie cette décision.

**M. Claude Gisiger, Conseiller communal :**

C'est une décision temporaire, nous avons deux ans pour trouver des solutions, soit au niveau de la réglementation, soit au niveau de l'apport en eau.

Le fait est que nous n'aurions pas les capacités, surtout en cas de sécheresse, d'approvisionner en eau le village si la population devait augmenter de manière significative.

Nous avons lancé une étude avec la Ville de Neuchâtel et nous aurons les résultats dans les prochains jours. Il y aurait deux solutions ; l'une est d'amener de l'eau via Chaumont, puisque la ville souhaite alimenter la partie Est de Chaumont. L'autre possibilité, qui serait peut-être mieux adaptée, serait de profiter de la communauté des eaux neuchâteloises qui regroupe Neuchâtel, Hauterive, St-Blaise, Cornaux, Cressier et le Landeron, et qui est en train de renforcer la conduite qui passe vers Frochaux. Ils ont voté la construction d'un nouveau réservoir au-dessus de Frochaux. Depuis ce réservoir, nous pourrions tirer une nouvelle conduite qui irait jusqu'au Grand-Chaumont où la Ville de Neuchâtel ferait un nouveau réservoir et supprimerait la conduite qui vient de Neuchâtel et nous pourrions donc profiter de cette eau au passage. C'est l'eau du Lac de Neuchâtel donc il y a de la réserve. Ces projets sont assez prometteurs.

Concernant les eaux usées, les études montrent que la conduite qui descend du Brisecou par Cressier et finalement sur Cornaux, est dans l'ensemble en bon état. Il y a juste un bout, au-dessus de la forêt encore sur Enges, où sur une trentaine de mètres le toit de la conduite s'est effondré, donc il faut absolument réparer ça. Et nous vous soumettrons prochainement une demande de crédit.

Nous devons également intervenir sur une partie de la conduite des eaux pluviales qui se trouve en ancienne localité, car elle est envahie par des racines, mais les travaux seront moins compliqués.

Dans la même étude, nous avons analysé la situation des Clos. Celle-ci montre que nous avons la capacité d'évacuer les eaux usées, mais pas les eaux pluviales. Les propriétaires devront donc trouver un système pour infiltrer ces eaux et nous savons que dans ce terrain-là l'infiltration des eaux n'est pas bonne.

Concernant la situation au Brisecou, nous allons analyser la situation et faire un cadastre précis des séparatifs en place.

**Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :**

J'encourage tous les utilisateurs potentiels du Car Postal, en particulier les parents, à faire leurs remarques et demandes, concernant les horaires pour l'année 2020. Pour ce faire : [www.projet-horaires.ch](http://www.projet-horaires.ch) / ligne 21.133. Des prises de position communale et régionale vont être faites.

Comme chaque année, l'association Pro-Santé, finance des projets de promotion de la santé. A Enges, nous en avons bénéficié, par exemple pour les peintures de la cour d'école, et cette année, la Société de gym a reçu des équipements. Alors si une société, Anim'Enges par exemple, souhaite faire quelque chose pour la promotion de la santé (physique, mentale, sociale, etc...) le délai de dépôt des demandes est au 31 octobre 2019. Il faut passer par moi et je remettrai le projet à qui de droit.

J'accuse réception de lettre de M. Imbaud concernant le défibrillateur et j'y reviendrai prochainement.

**M. Michel Vesco :**

Je propose de poser la question à un Médecin, car il y a beaucoup d'avis divergents sur ces défibrillateurs. Mais si cela peut sauver une vie ce n'est pas une dépense inutile.

**Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :**

Selon les ambulanciers, les défibrillateurs modernes sont très simples d'utilisation.

**M. Laurent Hirt, Conseiller communal :**

Principalement axés sur l'entretien des toitures de la chapelle avec mise en place de tavillons sur l'avant-toit du porche de l'entrée et sur le clocher, la révision des toitures en général est en passe d'être terminée.

La dépose de la cloche et la révision de son mécanisme motorisé a été fait par la maison MURIBAER de Sumiswald. Le travail du tavillonneur, Patrick Jampen de Chaumont, est terminé. La facture est de CHF 1'021.- moins chère que budgétée.

En mauvais état, le poinçon a été refait à l'identique mais en cuivre cette fois par la maison Ferco couvreur ferblantier pour un montant de CHF 2'369.40 hors budget.,

Le support de la croix et la croix en fer forgé vont être restaurés par Fabien Canovas, serrurier d'art, qui habite la commune, et reposés à l'identique pour un montant de CHF 1'178.- hors budget. Pour ces dépassements, nous pourrions compter sur une aide substantielle du service de la protection du patrimoine, mais pas encore chiffrée.

La commune va insérer dans le nouveau poinçon un écrit calligraphié à la main par Ophélie Clottu-Christen, faisant mention des artisans engagés sur les travaux, des membres du Conseil Général et Conseil Communal actuels, une plaquette de notre chapelle et diverses pièces de monnaie. Notre témoignage du présent, pour le futur.

A noter la subvention du service de la protection du patrimoine à hauteur de CHF 5'743.- qui nous a été accordé jusqu'à ce jour.

Nous avons profité du passage du spécialiste en cloche pour faire vérifier la cloche de notre école. Sa fixation avait subi largement les outrages du temps et sa solidité était fortement remise en cause. Totalement restaurée la fixation et la cloche auront bientôt retrouvé leurs emplacements.

La révision de la cloche de l'école a été devisée (2ème offre) pour le montant de CHF 5'433.45. Il y a un disponible de CHF 4'500.-, donc un dépassement du montant alloué pour l'année de CHF 1'172.--. Nous avons pris cette décision par soucis d'économie de déplacements du spécialiste des cloches.

D'une manière générale, malgré ces dépassements « imprévus » dans le dossier de la chapelle, le budget devrait être tenu.

**M. Claude Borel, Conseiller communal :**

La structure parascolaire sera ouverte quasiment aux mêmes horaires que l'année passée, à deux exceptions près. Elle sera fermée le mardi après-midi entre 13h45 et 15h15 par manque de fréquentation et sera, en revanche, ouverte le jeudi matin 7h30 à 11h30.

**10. Divers**

**M. Michel Vesco :**

Avec le nouveau revêtement de la route, la vitesse des automobilistes risque d'augmenter surtout à l'entrée du village. Serait-il possible de poser un radar du TCS une fois que le revêtement sera terminé ?

**Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :**

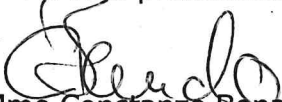
Nous allons le demander.

**Mme Constanze Bonardo, Vice-présidente :**

MM. Canovas et Pigeon ont fabriqué un nouveau grill pour Anim'Enges qui remplace le modèle qui était surdimensionné. Il se trouve d'ores et déjà sous le Pavillon.

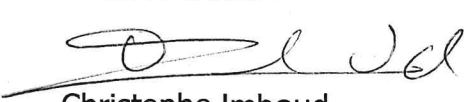
**Mme. Constanze Bonardo, Vice-présidente, lève la séance, avec ses remerciements à l'assemblée.**

La Vice-présidente



Mme Constanze Bonardo

Le secrétaire



Christophe Imbaud